

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 24
ayant pris part à la délibération : 23
Date de convocation : 31 mai 2019
Date d'affichage : 31 mai 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
DU 7 JUIN 2019**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Katiana REBEL – Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Elisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHET - Sandra MEUNIER – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Fabien VALLEE
Gwénaëlle LEMÉE a donné pouvoir à Véronique SALLER
Pierre GOULLIEUX a donné pouvoir à Isabelle LECLERCQ
Amandine FARGET a donné pouvoir à Arnaud MEYNADIER

Absent : Carole GUILLOT

Secrétaire de séance : Sandra MEUNIER

DÉLIBÉRATION 2019-042 : ACQUISITION DE 2 LOTS – BÂTIMENT RUE DU PETIT PALAIS

Monsieur le Maire explique que dans le contexte difficile du commerce local et face aux risques d'installation de commerce non valorisant pour le village, il est proposé au conseil municipal de faire l'acquisition du local commercial sis 6, rue du Petit Palais à Jouarre 77640, en vue de le réhabiliter afin de mettre un commerce choisi par la commune.

Dans le cadre du projet touristique et de la création d'un circuit de visite du centre-ville, et au regard du risque d'écroulement, il est proposé au conseil municipal de faire l'acquisition de la grange dans le but de la démolir et d'élargir le passage latéral de l'Eglise.

La parcelle AE 204 d'une superficie de 223 m² a fait l'objet d'une division dont sont issus le local commercial correspond au lot n°2 et la grange correspondant au lot n°5.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

VALIDE l'achat :

- du local commercial situé 6 rue du Petit Palais à Jouarre 77640, correspondant au lot n°2 d'une superficie de 29 m² cadastrée AE 204
- de la grange à la même adresse, correspondant au lot n° 5 d'une superficie de 50 m² au prix de 45 000 euros frais d'agence inclus (biens évalués par les Domaines : 42 250 € H.T. soit 50 700 € TTC)

AUTORISE le Maire à signer les actes notariés afférents,
PRÉCISE que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Jouarre, le 13 juin 2019
Le Maire,
Fabien VALLEE

